



Conseil municipal du 09 octobre 2023

Délibération n°81-23

Objet : Demande de subvention à la CAF du Rhône –
Travaux de réhabilitation du restaurant scolaire

Date de convocation : 03/10/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Anne-Laurence OLTRA

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Pascale DANIEL a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Loïc BIOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

La Commune de Mornant organise trois accueils périscolaires, qui sont déclarés comme Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

La COPAMO, par délégation de service publique, organise également un ALSH à Mornant.

Tous utilisent les bâtiments du restaurant scolaire de Mornant. Des travaux sont aujourd'hui nécessaires et devraient commencer premier trimestre 2024. Des équipements devront également être achetés à la suite de ces travaux.

La CAF du Rhône peut accompagner sur ses fonds propres les collectivités par l'attribution d'une subvention d'investissement pour les équipements utilisés par les ALSH.

II. LA PROPOSITION

Il est ainsi proposé de solliciter la CAF du Rhône pour une demande de subvention de 50 000 € au titre des fonds locaux d'investissement 2023.

La commission *Services à la Population*, réunie le 25 septembre 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur cette proposition.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Dorothée RODRIGUES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE **VALIDER** le principe de demandes de subventions à la CAF du Rhône au titre des fonds locaux d'investissement 2023 ;
- DE **DÉPOSER** le dossier de demande de subvention ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Mornant, le 09 octobre 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER